

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL de FACULTÉ EXTRAORDINAIRE

du 14 février 2025

Président de séance : M. C. VAUTROT- SCHWARZ

Présents, représentés :

Collège A : Mme S. CHARREIRE-PETIT, M. M. CROZET, M. Y. PACLOT, M. J. LAPOUSTERLE,  
M. C. VAUTROT-SCHWARZ

Collège B : M. R. BRETT, M. E. DUBOIS, M. P. GILLET, M. G. MEYLAN, M. J.-N. SENNE

Collège BIATSS : Mme. A. MALEC, M. A. RICARD

Collège personnalités extérieures : M. P. ANTOINE, M. J.-P. ALLARDI

Collège étudiants : M. E. MEKAOUI.

Invités : Mme E. PENHOAT, Mme I. METTE, Mme C. SIMEANT, Mme V. MAGNIER, Mme N. CHDAK, M. J-Ph. DENIS.

Pouvoirs : Mme H. MATSOPOULOU donne pouvoir à M. C. VAUTROT-SCHWARZ Mme D. SADI donne pouvoir à M. G. MEYLAN, Mme P. ABADIE donne pouvoir à M. R. BRETT, Mme A. FARINETTI donne pouvoir M. R. BRETT, Mme C. REY donne pouvoir à Mme A. MALEC, M. A. CHAMPIGNEUX donne pouvoir à M. C. VAUTROT-SCHWARZ, M. P. AMRAM donne pouvoir à M. C. VAUTROT- SCHWARZ, Mme E. CLERO donne pouvoir à M. E. MEKAOUI, M. E. KEMENCEI donne pouvoir à M. E. MEKAOUI

## ORDRE DU JOUR

- I. Actualités du projet d'établissement
- II. Modalités de la réponse à la consultation
- III. Examen des différents projets de diplômes universitaires
- IV. Questions diverses

*La séance est ouverte à 14 heures 15.*

En préambule, Charles VAUTROT-SCHWARZ indique que ce conseil extraordinaire est motivé d'une part par la volonté d'exposer un point d'étape sur le projet d'établissement, qui se trouve à un moment charnière de son élaboration, et d'autre part par l'urgence relative à la présentation des diplômes universitaires, qui doivent être examinés par la CFVU avant le 31 mars. Cela suppose de modifier l'ordre du jour et requiert une approbation du Conseil.

*La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.*

## I. ACTUALITES DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Charles VAUTROT-SCHWARZ rappelle que le budget de l'Université Paris-Saclay a fait l'objet d'un refus politique le 17 décembre 2024. Ce vote négatif, inédit dans l'histoire de l'Université, a en effet fait suite à une déclaration des élus du Conseil de Faculté reprochant au président Camille Galap son attentisme sur les questions institutionnelles, l'annonce d'un renforcement non concerté du rôle des Graduate Schools ainsi que la volonté d'imposer des licences communes. Tandis qu'au niveau institutionnel, tout semblait bloqué, les travaux sur le volet académique se sont quant à eux poursuivis à une vive allure. Or, les chantiers académiques exigent de s'interroger sur la gouvernance et l'aspect institutionnel. La contestation du 17 décembre visait en réalité cette asymétrie de traitement et les risques de retard et de défaut de construction du projet d'établissement. Depuis, la situation a évolué, notamment à la faveur d'une réunion entre le Conseil d'Administration de l'université et le CodirE.

Depuis les années 50, l'université Paris-Saclay s'inscrit dans l'ambition de créer une Silicon Valley à la française en rapprochant les facultés, les organismes nationaux de recherche (ONR) et les grandes écoles. Aujourd'hui, des synergies ont été créées à la faveur d'un investissement de l'État inédit, de l'ordre de 5 milliards d'euros. Une période d'expérimentation s'est ouverte en 2019 avec un Établissement public expérimental (EPE) doté d'un Conseil d'Administration formé d'élus au périmètre élargi, préfigurant un futur grand établissement dont les institutions accueillent tous les membres.

L'objectif est de créer une université de recherche intensive, porteuse, en outre, d'une mission d'aménagement du territoire. Or ces deux missions sont difficilement conciliables, ainsi que l'a montré un rapport de la Cour des comptes de 2017. De plus, les classements internationaux sanctionnent cette difficulté. En effet, si l'on retire les récompenses scientifiques obtenues par le passé, l'Université Paris-Saclay serait aujourd'hui, non pas à la 12<sup>ème</sup> place du classement de Shanghai, mais à la 36<sup>ème</sup> place. Au classement de Leiden, Paris-Saclay ne figure même pas parmi les 300 premiers établissements. L'Université, qui était le premier pôle de France en termes de recherche intensive, aurait même reculé à la quatrième place au niveau national.

Ces indicateurs interrogent profondément le projet. L'Université Paris-Saclay doit-elle se consacrer en priorité à son objectif de devenir une université de recherche intensive ? Ou bien doit-elle avant tout s'inscrire dans une perspective d'aménagement du territoire ? Il apparaît, à ce jour, que l'établissement n'est pas outillé pour mener ces deux tâches de front. La Faculté Jean Monnet a souvent été pointée du doigt, au même titre que la Faculté des Sciences d'Orsay (FSO), pour sa propension à porter un regard critique sur le projet. Si en tant que faculté de droit, d'économie et de gestion, elle semble a priori éloignée de ces sujets, en réalité ses préoccupations rejoignent exactement celles de la FSO, qui est le cœur du réacteur de la recherche au niveau de l'Université Paris-Saclay, voire au niveau de la recherche française.

Il convient d'être conscient de cette dynamique, qui suppose des arbitrages difficiles. Elle implique en effet que chacun ne poursuive pas deux buts à la fois, celui de créer une université de recherche intensive et celui de réussir un aménagement de territoire. Partant de ce constat, le nouveau projet d'établissement a pour objectif de s'appuyer d'un côté sur les entités qui remplissent, de manière excellente, la mission d'aménagement du territoire, et de l'autre sur celles qui remplissent, tout aussi excellemment, la mission de recherche intensive. Cet objectif justifie la décision de non-fusion prise en 2022. C'est d'ailleurs depuis cette date qu'une inertie s'est installée, faute de ne pas accepter cette nouvelle réalité.

Il importe de souligner que les universités qui réussissent le mieux, au niveau international, sur le volet de la recherche intensive, sont des universités de premier plan qui s'inscrivent dans une autre modalité universitaire. Ces « systèmes universitaires », à l'image de l'Université de Californie, se caractérisent par une dynamique dont il convient de s'inspirer.

*Un document est projeté en séance.*

À ce jour, et à l'issue de quatre années de travail, plusieurs éléments sont considérés comme acquis :

- la vocation de l'Université Paris-Saclay à s'affirmer comme université de recherche intensive ;
- les écoles doctorales communes et le portage commun du doctorat ;
- les Graduate Schools, organes de synergie, et non de coordination, entre les communautés de recherche, de formation et d'innovation ;
- les mentions de Master communes ;
- le statut de l'école universitaire de premier cycle Paris-Saclay, qui apparaît non plus comme un organe d'accréditation, mais comme un organe de coordination de la politique de la réussite étudiante à l'échelle du premier cycle.

Charles VAUTROT-SCHWARZ ajoute, à propos des Graduate Schools, que celles-ci doivent fonctionner selon un modèle propre, modulé en fonction des disciplines, lesquelles requièrent un approfondissement différent et différencié des missions. Une Graduate School, en principe, est une structure dans laquelle on a fait entrer des chercheurs qui mettent en commun leurs ressources pour répondre à un objectif. À cet égard, la seule structure de Paris-Saclay correspondant réellement aux canons internationaux des Graduate Schools est l'IOGS. Les autres structures nommées Graduate Schools ont vocation, dans le projet initial, à être en réalité des « super facultés ».

Philippe ANTOINE demande si l'on peut quantifier la recherche produite par les collaborations entre les divers établissements publics ou privés présents sur le Plateau de Saclay.

Charles VAUTROT-SCHWARZ répond que cette production n'est pas évaluée dans son ensemble par un indicateur officiel, mais il est évident qu'elle est importante.

Mathieu CROZET signale que des études existent qui permettent d'appréhender, en nombre de chercheurs et de brevets, le poids de l'ensemble.

Philippe ANTOINE ajoute que derrière sa question se posait celle du sens de ces collaborations.

Charles VAUTROT-SCHWARZ estime que ces collaborations font sens, ne serait-ce que parce que les chercheurs eux-mêmes ont le désir de créer des synergies. Au niveau international, il apparaît que la concentration sur le Plateau de Saclay est unique en Europe en termes de recherche scientifique dans les domaines de la physique, des mathématiques, de la biologie aussi et de la santé.

Charles VAUTROT-SCHWARZ reprend son exposé en évoquant les sujets qui restent à clarifier eu égard aux acquis qu'il vient d'énumérer. Le premier sujet se rapporte à la prise en compte des enjeux propres au périmètre employeur-composantes. Pour l'ancienne Université Paris-Sud, il s'agit de sortir du sentiment d'écrasement entre des UMA et des écoles qui toutes, contrairement à elle, ont conservé leur personnalité morale. La question de la substitution des personnalités morales est le nœud gordien de la gouvernance de l'Université Paris-Saclay et du projet d'établissement. Soit l'ambivalence de la présidence, à la fois présidence du périmètre employeur et présidence du périmètre entier, n'est pas acceptée, et alors le seul projet d'établissement possible correspondra à un schéma fédératif du type PSL. Soit elle est acceptée, et alors cela suppose de supprimer un certain nombre d'irritants à l'intérieur du périmètre.

Le deuxième point à clarifier concerne l'organisation de l'accréditation du premier cycle. Cette accréditation appartenait avant 2019 à chaque université, mais il convient de se demander désormais si elle doit continuer à s'effectuer via l'école universitaire de premier cycle comme depuis 2019, ou bien au niveau de l'Université Paris-Saclay. Or, les freins qui empêchaient d'accréditer les formations

par l'Université Paris-Saclay ont disparu, et plus rien ne s'oppose à présent à concrétiser ce mécanisme, ce qui représente une avancée considérable. Ainsi, les licences de la Faculté Jean Monnet deviendrait des licences de l'Université Paris-Saclay. En outre, cette disposition lèverait les réticences relatives à la création de nouvelles licences double-diplôme (LDD). En d'autres termes, la Faculté Jean Monnet serait désormais, et de manière pleine et entière, la faculté de droit, d'économie et de management de l'Université Paris-Saclay. Par ailleurs, cela signifie que, au regard de leur offre de formation et surtout de leur taux d'encadrement, les universités d'Évry et de Versailles ne pourront plus prétendre à l'accréditation de Paris-Saclay, sous peine de voir Paris-Saclay chuter dans les classements.

La décision de non-fusion de 2022 avait pour contrepartie l'intégration pleine et entière, qui consistait en une fusion effective au niveau de la formation et de la recherche, mais pas au niveau de l'administration. Cette phase d'intégration n'a pas trouvé sa traduction juridique, et c'est la raison pour laquelle un autre schéma est désormais privilégié. Ce schéma, qui est celui du système universitaire, comprend un grand établissement, l'Université Paris-Saclay (avec ses composantes, dont la Faculté Jean Monnet, et quatre écoles), et deux universités membres associées (UMA) de manière pérenne, Évry et Versailles.

Cette organisation a un impact au niveau de la cible statutaire et du projet d'établissement. En effet, les acquis précédemment énumérés devront être retranscrits dans ce schéma, ce qui entraîne plusieurs conséquences : maintien du portage commun au niveau des masters et des doctorats assurés par les Graduate Schools, confirmation de l'école universitaire comme entité de coordination de la politique de la réussite étudiante et des moyens associés, qui permet à l'Université Paris-Saclay de remplir sa mission d'aménagement du territoire, et enfin accréditation du premier cycle par chaque université.

Le projet d'établissement doit être élaboré dans un souci d'unicité et de cohérence, en alliant les forces et les moyens des composantes au service de la recherche, de la formation et de l'innovation. Il s'agit bien de distinguer l'Université Paris-Saclay, c'est-à-dire le grand établissement, et le système universitaire Paris-Saclay, que l'on devrait dénommer « Alliance Paris-Saclay ». Les deux UMA sont membres du système universitaire, mais pas des composantes du grand établissement. Dans ce modèle unique, la vocation de recherche intensive est renforcée, et la gouvernance est dite ouverte sur la société et l'international, ce qui signifie que cette gouvernance n'est pas uniquement recluse sur le monde universitaire, ce qui d'ailleurs pose à nouveau la question de la parité au niveau du Conseil d'Administration. Par ailleurs, ce schéma permet de clarifier les rôles, notamment ceux des Graduate Schools et de l'école universitaire de premier cycle, afin de porter la stratégie de formation, de recherche et d'innovation à l'échelle de l'Université Paris-Saclay.

Sandra CHARREIRE-PETIT demande pourquoi l'école universitaire de premier cycle reste obligatoire dans le grand établissement et le système universitaire.

Charles VAUTROT-SCHWARZ explique que cette question doit être rapportée à celle de l>IDEX. Le projet commun semble acquis, car il paraît improbable qu'après de si lourds investissements l'État revienne en arrière. Et l'école universitaire de premier cycle est également un élément de négociation avec les universités d'Évry et de Versailles, puisqu'il s'agit de leur garantir le maintien des moyens nécessaires à leur réussite.

Charles VAUTROT-SCHWARZ aborde ensuite le sujet de l'adaptation des instances pour assurer une gouvernance à l'échelle du grand établissement, c'est-à-dire à l'échelle des composantes universitaires, des établissements-composantes et des ONR. Autrement dit, la gouvernance du grand établissement exclut les UMA, et doit être distinguée de la gouvernance du système universitaire. Autre élément de cohérence, l'accréditation du premier cycle par chaque université représente l'aboutissement de l'engagement de la faculté mené sur les mentions communes.

Les prochaines étapes consistent à affiner la vision sur la base d'une consultation et du travail effectué par les communautés et les instances, à poursuivre les discussions entamées avec les parties prenantes (membres des Conseils d'Administration, présidents des universités, présidents et directeurs des composantes et des établissements-composantes, représentants des élèves, etc.).

Mathieu CROZET estime qu'une réflexion doit être menée sur le nom des entités, et ce que recouvre l'appellation Paris-Saclay. Par ailleurs, la dichotomie entre la mission d'aménagement du territoire et la mission de recherche intensive semble risquée.

Yann PACLOT s'interroge sur les comparaisons entre les classements internationaux. Les universités françaises et allemandes, par exemple, ont des obligations nettement distinctes, en termes d'enseignement notamment. Aussi, malgré tous les efforts produits en matière d'organisation, le problème des statuts reste entier et les raisons profondes pour lesquelles les universités françaises peinent à briller dans les classements internationaux restent en dehors du périmètre d'analyse.

Isabelle METTE s'enquiert de l'articulation entre les deux gouvernances, c'est-à-dire entre la gouvernance du grand établissement et celle d'une seconde entité prenant la forme d'une alliance avec deux universités membres associées.

Charles VAUTROT-SCHWARZ indique que des conventions d'association bilatérales régissent l'articulation entre les deux gouvernances, cette articulation étant d'ailleurs analogue à celle qui existe déjà au niveau des moyens. L'existence de cette association formant le système universitaire serait actée dans le décret créant le grand établissement.

Guerric MEYLAN demande si ces conventions permettent aux UMA de considérer leurs licences comme des licences Paris-Saclay.

Charles VAUTROT-SCHWARZ répond par la négative, puisque l'accréditation est réglementaire et qu'il appartient à l'université d'accréditer. Le grand établissement accrédite le périmètre des licences de la Faculté Jean Monnet, en revanche les universités d'Évry et de Versailles accréditent leurs propres licences.

En réponse à la remarque de Mathieu CROZET sur la distinction entre les missions d'aménagement du territoire et de recherche intensive, Charles VAUTROT-SCHWARZ fait observer qu'une université de recherche intensive, qui comporte encore des enseignements, n'est pas dispensée de sa mission d'aménagement du territoire. Il s'agit plutôt d'une question de part dans l'activité. En effet, certaines universités pratiquent davantage la recherche intensive que d'autres, qui sont davantage axées sur la formation. En outre, il convient de considérer la spécificité des matières enseignées à la Faculté Jean Monnet par rapport aux sciences dures telles que les mathématiques, où les publications sont moins fréquentes.

Guerric MEYLAN s'inquiète du sort des composantes qui font peu de recherches intensives, et qui risquent d'être marginalisées, voire déclassées.

Charles VAUTROT-SCHWARZ considère, au contraire, qu'elles ne sont pas marginalisées puisqu'elles font partie de la fonction d'aménagement du territoire.

Philippe GILLET craint que les composantes considérées comme faisant peu de recherche intensive soient pénalisées en termes de crédits.

Charles VAUTROT-SCHWARZ se veut rassurant sur ce point. La Faculté Jean Monnet est identifiée comme un établissement faisant de la recherche intensive, notamment par le HCERES, qui s'étonne régulièrement de la production de recherche au regard du peu de moyens octroyés par l'Université.

En réponse à la remarque de Yann PACLOT sur les classements internationaux et les comparaisons entre universités, Charles VAUTROT-SCHWARZ convient que le statut de la recherche et des enseignants chercheurs n'est pas un atout, et ajoute que ce statut existe, que l'université Paris-Saclay existe ou non.

Raphaël BRETT entend les craintes exprimées par Mathieu CROZET, mais considère que le risque de marginalisation n'est pas plus important qu'à la période antérieure à la création de Paris-Saclay. Le maintien de la position de la Faculté Jean Monnet dépendra aussi de l'investissement dans les instances du doyen et des collègues. Autrement dit, si la faculté se place dans une dynamique d'investissement du grand établissement, elle sera considérée comme une composante majeure, ce qu'elle est d'ailleurs en volume d'étudiants. À cet égard, Raphaël BRETT rend hommage à l'engagement de Charles VAUTROT-SCHWARZ et des collègues les plus investis.

Charles VAUTROT-SCHWARZ remercie Raphaël BRETT et salue l'investissement des collègues ayant accepté de prendre des fonctions au sein des instances de Paris-Saclay. Ils ont ainsi permis d'ouvrir des canaux de discussion et de faire reconnaître les compétences de la faculté.

Sandra CHARREIRE-PETIT souligne que cette reconnaissance pourrait se traduire par un système de compensation en postes.

Charles VAUTROT-SCHWARZ indique que des discussions sont menées sur ce point depuis septembre. Des compensations seront apportées, sous une forme qui reste à déterminer.

Sandra CHARREIRE-PETIT souligne que cet investissement obère les possibilités d'enseignement et la capacité de recherche.

Charles VAUTROT-SCHWARZ en convient, et signale que l'université en est consciente. Il est évident que la Faculté Jean Monnet et ses 84 enseignants-chercheurs ne sont pas en mesure de rivaliser avec une faculté des sciences qui en a dix fois plus.

Charles VAUTROT-SCHWARZ aborde ensuite la question de la dénomination. Il rappelle que l'offre de formation en master et en doctorat, autrement dit la recherche, est déjà estampillée Paris-Saclay. À l'heure actuelle, les chercheurs, y compris ceux des universités d'Évry et de Versailles, ont la possibilité de signer leurs publications dans les revues internationales en mentionnant l'Université Paris-Saclay, tout en précisant leur établissement de rattachement. De ce point de vue, les questions les plus importantes concernent la signature figurant sur les diplômes et surtout la dénomination des universités. Le Conseil d'Administration de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, à l'initiative de son président, a en effet décidé de rebaptiser l'université Université d'Évry-Paris-Saclay sans l'accord de l'Université Paris-Saclay, ce qui est inacceptable.

Mathieu CROZET fait état des attentes des étudiants des universités d'Évry et de Versailles, pour lesquels obtenir un diplôme estampillé Paris-Saclay revêt une importance particulière.

Charles VAUTROT-SCHWARZ l'entend, mais considère que cette attente se heurte à la problématique de la valeur des diplômes. En effet, les enseignants de Paris-Saclay sont légitimement réticents à l'idée que les étudiants d'Évry ou de Versailles puissent se prévaloir de diplômes décernés par Paris-Saclay, tout comme leurs étudiants ne souhaitent pas se trouver en situation de concurrence avec des étudiants d'Évry ou de Versailles dont le diplôme, en réalité, n'a pas la même valeur que le leur.

Yann PACLOT l'a constaté en recrutant en master 2 des majors de promotion à Évry qui, à la Faculté Jean Monnet, se trouvaient dans la moyenne des promotions.

Charles VAUTROT-SCHWARZ indique que certaines matières, dans l'université Paris-Saclay, posent problème, dont celles qui sont enseignées à la Faculté Jean Monnet, de la même manière qu'une licence de physique à Évry ou Versailles ne vaut pas une licence de physique à Paris-Saclay. Les problèmes de construction de Paris-Saclay surviennent essentiellement lorsque des périmètres sont communs avec Évry et Versailles. Lorsqu'il n'y a pas de recoupement, les choses se passent mieux.

Yann PACLOT fait observer que les étudiants ne sont pas prisonniers de leur université. Ils peuvent changer d'université au cours de leur parcours.

Charles VAUTROT-SCHWARZ acquiesce, et ajoute que l'école universitaire de premier cycle, en tant qu'organe de la réussite, sert à porter les étudiants afin qu'ils puissent accéder aux formations de Paris-Saclay. Aujourd'hui, les étudiants de Versailles ou d'Évry restent dans leur université, et il convient de souligner que les effectifs sont très faibles. La licence de physique de l'Université de Versailles, par exemple, comprend seulement 17 étudiants, contre environ 80 étudiants à la Faculté des Sciences d'Orsay.

Charles VAUTROT-SCHWARZ conclut en annonçant que des réunions d'information se tiendront sur ces sujets, qui seront également abordés en Assemblée Générale et dans le prochain Conseil de Faculté.

## II. MODALITES DE LA REPONSE A`LA CONSULTATION

Charles VAUTROT-SCHWARZ rappelle qu'un questionnaire à remplir dans la perspective de l'élaboration du projet d'établissement a été adressé à l'ensemble des parties prenantes : les écoles, les composantes, les universités membres associées, ainsi que les ONR. Cette consultation s'étend jusqu'au 10 mars et nourrira les travaux de la Présidence de l'Université et des instances de gouvernance centrales de l'établissement. Plusieurs sujets sont abordés par cette consultation, qui s'appuie sur les critères du référentiel d'évaluation des établissements publics expérimentaux construits par le HCERES. Parmi ces sujets figurent la formation à une vie de campus, l'innovation, la recherche, les Graduate Schools, l'école universitaire, la QVCT, l'administration et la gouvernance.

Charles VAUTROT-SCHWARZ propose de confier la rédaction des réponses au questionnaire au groupe de travail DEM. Cette idée semble accueillie favorablement par certains membres du groupe de travail, auquel il n'est pas question d'imposer cette tâche.

Raphaël BRETT indique que les membres du Conseil de Faculté ont la possibilité de contribuer à la rédaction des réponses en soutien au groupe de travail, si celui-ci venait à être missionné, voire d'intégrer le groupe de travail.

Charles VAUTROT-SCHWARZ soumet au vote la proposition de confier au groupe de travail DEM la rédaction des réponses au questionnaire.

*Cette proposition est approuvée oralement à l'unanimité.*

Enzo MEKAOUI s'inquiète de la synthèse qui sera réalisée à partir des réponses au questionnaire. Celui-ci exige des réponses ouvertes et détaillées, et il est légitime de s'interroger sur la qualité et la fidélité de la restitution si elle est confiée à seulement quelques personnes de la Présidence, a fortiori au vu des délais contractés par le retard pris au démarrage.

Charles VAUTROT-SCHWARZ dit comprendre cette inquiétude. Toutefois, il souligne que, en tant que doyen, il sera associé au traitement des réponses au questionnaire, et ne manquera pas, le cas échéant, de veiller à la bonne restitution de la consultation.

Guerric MEYLAN considère que la manière dont les réponses au questionnaire seront traitées est déterminante. Il note que les rapports de la FSO et de la Faculté Jean Monnet, censés servir à affiner la vision, ne sont pas mentionnés dans le questionnaire.

Charles VAUTROT-SCHWARZ explique que cette absence est due au fait que le questionnaire reprend mot pour mot des questions posées par le HCERES dans la perspective de construire le projet d'établissement.

Guerric MEYLAN l'entend, mais s'en étonne si l'objectif consiste à faire avancer la question des statuts dans la bonne direction. En tant que membre du groupe de travail DEM, il attendait, dans le questionnaire, un signe montrant que les rapports ont été pris en considération. Ce questionnaire, en l'état, est avant tout formel et fonctionnel, et risque d'esquiver les questions de fond. Il ne comporte aucune garantie relative aux nécessaires évolutions statutaires et ne s'empare d'aucun sujet pouvant amener à résoudre des dysfonctionnements.

Charles VAUTROT-SCHWARZ souligne qu'en dehors de la FSO et de la Faculté Jean Monnet à travers le groupe de travail DEM, aucune composante de l'Université Paris-Saclay n'est allée aussi loin dans l'analyse. Enfin, le questionnaire comprend des espaces d'expression libre dans lesquels il est possible de mettre en avant les rapports de FSO et de la Faculté Jean Monnet.

Le design institutionnel global de Paris-Saclay est dessiné à travers le grand établissement, chef de file du système universitaire, mais il doit encore être affiné, sur la base de la consultation et des travaux effectués par les communautés, parmi lesquels les rapports. Il n'est donc pas juste d'affirmer que la Faculté Jean Monnet n'est pas entendue. Elle est entendue dans la douleur, certes, mais elle est entendue. Le groupe de travail DEM et la Faculté Jean Monnet doivent tirer satisfaction d'avoir produit, avec FSO, le rapport d'auto-évaluation ayant servi de support à la sortie de l'expérimentation.

*La séance est suspendue de 16 heures 30 à 16 heures 35.*

### III. EXAMEN DES DIFFERENTS PROJETS DE DIPLOMES UNIVERSITAIRES

Charles VAUTROT-SCHWARZ rappelle que le retard pris dans l'examen des projets de diplômes universitaires (DU) est consécutif à la cyberattaque.

Clarisse SIMEANT indique que la campagne de projets de DU a été lancée au 19 décembre et sera clôturée le 7 février. Les propositions de nouvelles offres de formation devaient être assurées du soutien de la composante et disposer des moyens humains et matériels requis. Compte tenu du délai très court pour constituer des dossiers de candidature, il était impossible pour la composante d'entendre toutes les candidatures dans le cadre d'une Commission pédagogique et d'un Conseil de Faculté.

L'existence de quatre projets représente un signe très positif du dynamisme de la communauté enseignante. Ces projets sont variés, appartiennent à diverses sections et visent des profils d'étudiants très différents. Il s'agit d'un DU d'histoire du droit, d'un DU de droit privé, d'un DU d'innovation technologique et d'un diplôme de management. Ces quatre propositions sont à l'étude auprès de la DFR et de la DFPDR, qui attendent que la Faculté se prononce.

- « Droit & Humanités. Territoires, Altérité, Identités »

Guerric MEYLAN indique que ce DU à vocation interdisciplinaire a été construit en concertation avec des enseignants-chercheurs de l'Université Paris-8 pour le volet sur la santé, et des membres de la section 05 de la Faculté Jean Monnet pour les questions liées aux diasporas. L'objectif de ce diplôme est d'encourager à travailler le droit sous l'aspect de sa rencontre avec le fait social. En partant de la règle de droit et de la jurisprudence, il s'agira de nourrir une réflexion sur l'opérabilité de la norme et sur la question de l'homme face à la règle. En déclinant cette problématique, sept axes de recherche sont définis, confrontant l'homme à la religion, la santé, la politique, l'intégration, les cultures, les frontières et le patrimoine. Ce DU se déclinera sur deux ans à partir de Bac+1 et concernera 30 étudiants par promotion, à raison de 25 UE sur deux ans et 8 heures de CM par UE, pour un total de 200 heures. Le coût de l'inscription est évalué à 373 euros par an.

Philippe GILLET demande si la formation est totalement autofinancée.

Clarisse SIMEANT répond que l'autofinancement total est une condition requise pour l'ouverture d'une formation.

Charles VAUTROT-SCHWARZ précise qu'à l'ouverture d'un DU ne correspondent pas uniquement des coûts liés à l'enseignement. L'autofinancement, par conséquent, ne doit pas couvrir uniquement le volume d'heures d'enseignement, mais aussi les frais de gestion. Chaque candidature doit présenter des garanties sur ce point.

Guerric MEYLAN explique que la base financière de son projet intègre toutes les dépenses hors enseignement : location de salle, frais d'hospitalité, service inscription, assistance documentaire, communication, marketing, ingénierie de formation, etc. Le coût total est de 18 461 euros.

Alexandre RICARD regrette que le travail des BIATSS ne soit pas mentionné dans les documents de candidature. Les BIATSS sont systématiquement invisibilisés au niveau de l'Université alors qu'ils sont indispensables à tout projet de DU.

Charles VAUTROT-SCHWARZ reconnaît le travail indispensable des BIATSS.

Angélique MALEC souhaite savoir comment les projets de création de DU sont évalués et discutés au niveau des ressources humaines. Elle estime que tous les temps de travail, à tous les postes et pas seulement aux postes d'enseignement, doivent être pris en compte dans la budgétisation.

Charles VAUTROT-SCHWARZ en convient. Il indique que le coût réel d'une heure d'enseignement, en y ajoutant les coûts fixes, est de l'ordre de 300 euros en moyenne. Dans un projet de DU comme celui présenté par Gueric MEYLAN, qui compte 200 heures, cela représente un coût global pour la Faculté de 60 000 euros. Si les étudiants devaient déboursier des frais d'inscription à hauteur de cette dépense, leur master leur reviendrait à environ 2 000 euros. En outre, il convient de tenir compte du déficit en ressources humaines dont souffre la Faculté. Il importe d'avoir conscience de ces réalités et de ne pas surcharger les agents administratifs sans s'assurer d'obtenir les moyens correspondants.

- « Droit de la Bourse et des sociétés cotées »

Yann PACLOT indique que ce projet de DU vise à pallier un manque de formation relative aux questions du droit des sociétés cotées et des marchés financiers, alors que le financement des entreprises passe de plus en plus par la Bourse. Ainsi, le cours de droit financier à la Faculté Jean Monnet représente 30 heures d'enseignement, un volume beaucoup trop faible rapporté à la complexité de la matière. Ce DU s'adresse à des étudiants de master 1 ou master 2, possiblement en complément d'un master 2 orienté vers la gestion. Ce cours sera dispensé sur un an à une promotion comprise entre 12 et 20 étudiants, à raison de deux cours en fin de semaine, pour un total de 120 heures. Le budget prévu s'élève à 35 000 euros, pour des dépenses estimées à 27 400 euros. Le coût de la formation s'élèverait à 5 000 euros par étudiant, un chiffre qui peut sembler élevé, mais qui reste modeste au regard des tarifs pratiqués dans les écoles de commerce.

Charles VAUTROT-SCHWARZ estime que la démarche ayant mené à cette tarification correspond à la voie à suivre, dans un contexte où la dotation de service public n'augmentera pas. Il ajoute que rien n'empêche d'assurer des obligations de service public avec des formations d'excellence tout en consolidant les ressources propres de la Faculté.

Yann PACLOT précise que dans le cas du DU qu'il propose, les étudiants paieront 600 euros de frais d'inscription.

Charles VAUTROT-SCHWARZ rappelle que l'unique marge financière de la Faculté est constituée par les ressources propres issues de la formation continue. Par conséquent, et en dépit des réticences idéologiques qui pourraient se faire jour, il n'existe pas d'autre alternative.

Philippe GILLET précise que la formation continue n'est pas la seule ressource propre de la Faculté. Il convient en effet d'y ajouter l'apprentissage et l'alternance.

Charles VAUTROT-SCHWARZ en convient, mais considère que cette source commence à se tarir et sera confrontée à de grandes difficultés à l'avenir.

Philippe GILLET, par ailleurs, s'étonne de la proposition de ce DU, estimant que les ressources afférentes sont incertaines. En effet, il réclame depuis trois ans, en vain, un enseignant en droit financier pour son master 2 « Stratégie, innovation et ingénierie financière » et se voit contraint de faire appel à un enseignant extérieur.

Yann PACLOT indique que les enseignants pressentis pour son DU sont pour la plupart extérieurs à la Faculté.

Philippe GILLET se dit très favorable à la création de ce DU, mais remarque qu'il révèle un déficit de communication et un travail en silo entre les départements de droit, d'économie et de gestion. Il estime que des synergies sont à trouver avant de lancer des projets de création de DU.

Charles VAUTROT-SCHWARZ l'entend, mais considère que le DU proposé par Yann PACLOT répond à des finalités spécifiques, puisqu'il s'agit d'une formation continue qui s'adresse à des professionnels déjà en exercice. De manière plus générale, rien n'empêche de créer d'autres DU susceptibles de fédérer les énergies entre les différents départements, sous réserve de disposer des ressources nécessaires.

Mathieu CROZET fait observer que le DU proposé par Yann PACLOT, bien qu'il fasse appel à des intervenants extérieurs, va mobiliser des ressources administratives propres à la Faculté. Il comprend le principe de créer des DU pour accumuler des ressources et recruter des enseignants, mais souligne la nécessité de s'assurer aussi d'un nombre d'enseignants suffisant pour les premiers cycles et pour certains masters.

Charles VAUTROT-SCHWARZ indique qu'il ne dispose d'aucun levier pour réclamer des postes auprès de l'Université Paris-Saclay, sinon les projets liés à la formation continue, qui sont susceptibles de générer des ressources propres pour la Faculté. Le développement de la formation continue s'impose comme la seule voie, et d'ailleurs toutes les grandes universités de sciences humaines et sociales l'empruntent désormais. En outre, cette voie correspond à l'ambition affichée de créer, à travers l'Université Paris- Saclay, un MIT à la française.

Raphaël BRETT souscrit à ce propos en faveur de l'innovation et de la création. Toutefois, pour faire droit au point de vue exprimé par Philippe GILLET et Mathieu CROZET, et pour préserver la liberté académique, il estime que la création d'un DU devrait se faire en concertation avec les membres de la section, qui pourraient souhaiter y participer.

Philippe GILLET clarifie son propos. Il n'est pas du tout opposé à la création de ce DU, mais regrette seulement que les enseignants de finance de la Faculté n'y aient pas été associés.

Charles VAUTROT-SCHWARZ comprend ce point de vue. Il estime que, si la Faculté souhaite développer son offre en matière de formation continue ou d'apprentissage, il sera nécessaire d'instituer un conseil sur cette thématique. Les initiatives, aujourd'hui, sont excessivement individuelles et cloisonnées. C'est pourquoi il propose d'ouvrir une réflexion incluant toutes les parties prenantes sur la construction d'une politique de formation continue susceptible de devenir une source de financement pérenne.

- « Droit et Intelligence Artificielle : Régulation et Stratégies Managériales des Innovations Technologiques »

Emmanuel DUBOIS présente ce projet au nom de celle qui le porte, Nisrine CHDAK, qui n'a pu être présente lors de ce Conseil. L'objet de ce DU est de s'inscrire dans l'orientation IA de l'Université Paris- Saclay et de présenter à des étudiants dès le niveau licence 3 le fonctionnement des nouvelles technologies liées à l'IA, les contraintes qui en résultent et la nécessité de la régulation. La stratégie managériale figurera aussi parmi les enseignements, mais de façon minoritaire. L'enseignement sera dispensé à raison de 5 à 15 heures par mois, ou 3,75 heures par semaine, pour un total de 100 heures, et serait ouvert à 40 étudiants au maximum. Pour l'instant, ce DU relève de la formation initiale, et il est proposé à faible coût, car il s'appuie sur des enseignants vacataires en heure complémentaire. À l'avenir, cet enseignement pourra évoluer vers la formation continue.

Jean LAPOUSTRLE s'interroge sur la proportion d'enseignement juridique dans ce DU et fait observer qu'il existe en licence 3 un cours consacré au droit de la société numérique.

Emmanuel DUBOIS estime judicieux de coordonner le DU avec ce cours, afin de tirer les coûts vers le bas. Concernant la part d'enseignement juridique dans le DU, il indique que les enseignements de vacataires porteront sur la réglementation et la responsabilité juridique, la certification, les enjeux juridiques de l'intelligence artificielle, ainsi que la gouvernance éthique et la conformité.

Jean LAPOUSTRLE se dit très favorable à la création de ce DU et remarque qu'une coordination avec son laboratoire serait fructueuse.

Emmanuel DUBOIS souscrit à cette idée.

Charles VAUTROT-SCHWARZ ajoute que la création du DU pourrait s'accompagner de la promesse, informelle, de se tourner autant que possible vers les enseignants de la Faculté plutôt que vers les intervenants extérieurs.

- « Doctorate of Business Administration (DBA) »

Jean-Philippe DENIS indique que cette proposition vise à remédier à la grande difficulté, voire l'impossibilité dans le domaine du management, pour les professionnels en exercice de s'inscrire en thèse de doctorat traditionnelle. D'ailleurs, aucun professionnel ayant validé son master de recherche ne s'est inscrit en thèse de doctorat, hormis des agrégés du secondaire. C'est pourquoi le développement d'une autre modalité pédagogique, à savoir un DBA, offre une alternative à ce public. Destiné exclusivement à des professionnels en exercice et se déroulant sur quatre ans, ce DBA propose un programme adapté sous la forme de cinq séminaires sur trois jours en fin de semaine, pour un total de 130 heures. Assumant l'impossibilité d'organiser dans des conditions satisfaisantes une formation doctorale pour les professionnels dans un cadre facultaire traditionnel, le choix a été fait de proposer cette formation en partenariat avec le Business Science Institute sur le modèle du DBA de l'IAE de Lyon. Le Business Science Institute est une institution internationale exclusivement portée par des universitaires, qui prend la forme d'un réseau de directeurs de recherche sur lequel s'appuie l'IAE de Lyon pour délivrer son DBA.

Le tarif de la formation s'élève à 30 000 euros pour les quatre années, ce qui correspond à la fourchette basse du marché. Si la Faculté Jean Monnet inscrit les diplômes, l'ensemble de la formation est géré par le Business Science Institute. Aussi, le reversement à la Faculté s'élève à 2 500 euros par inscription. Enfin, l'objectif est de valoriser l'expertise des directeurs de recherche dans le domaine du management, voire de confier des directions de thèse à des enseignants-chercheurs extérieurs à la Faculté, idéalement en codirection. En revanche, la présidence du jury de soutenance sera systématiquement assurée par un directeur de recherche de Paris-Saclay.

Yann PACLOT s'enquiert du statut du diplôme délivré.

Jean-Philippe DENIS répond que ce statut est analogue à celui du MBA, c'est-à-dire qu'il n'est pas reconnu au niveau national.

Angélique MALEC demande qui organise les séminaires.

Jean-Philippe DENIS répond qu'ils sont organisés par le Business Science Institute.

Charles VAUTROT-SCHWARZ fait observer que ce modèle laisse espérer, à l'avenir, des retombées importantes pour la Faculté, pour un coût administratif peu élevé.

Mathieu CROZET souligne que ces retombées ne sont pas uniquement financières, elles s'expriment surtout en termes d'attractivité puisque le DBA offre une perspective pour les masters 2.

Jean-Philippe DENIS met en avant deux éléments décisifs : d'une part la sous-valorisation du niveau D du côté des professionnels dans le contexte français, où l'on a pris conscience que l'obtention du seul MBA ne correspond plus aux attentes, d'autre part l'effet réseau promis par le partenariat avec le Business Science Institute, autour duquel gravitent environ 150 directeurs de recherche. Chaque année, un séminaire international organisé par le Business Science Institute permet de faire émerger de nombreux projets. Par ailleurs, si le DBA n'a pas valeur de doctorat, il est arrivé que des détenteurs de DBA aient passé une thèse de doctorat par la suite.

Emmanuel DUBOIS s'enquiert de la possibilité de mettre en place des validations d'acquis de l'expérience (VAE).

Jean-Philippe DENIS se montre sceptique sur ce point, ce dispositif pouvant s'avérer très lourd et peu satisfaisant.

Charles VAUTROT-SCHWARZ met aux voix les projets de diplômes universitaires.

Avant de passer au vote, Alexandre RICARD indique que le collège des BIATSS s'abstiendra sur tous les projets. Cette abstention doit être considérée comme l'émission d'une alerte : le collège des BIATSS ne met absolument pas en cause la qualité des projets, à l'évidence très élevée, mais constate que les moyens humains et matériels ne sont pas à la hauteur de leur ambition.

Charles VAUTROT-SCHWARZ entend cette position, mais considère que c'est justement la création de projet qui apportera les moyens nécessaires.

- « Droit & Humanités. Territoires, Altérité, Identités »

8 votes favorables

0 vote défavorable

2 abstentions

*Guerric Meylan, porteur du projet de DU, s'est déporté*

- « Droit de la Bourse et des sociétés cotées »

9 votes favorables

0 vote défavorable

2 abstentions

- « Droit et Intelligence Artificielle : Régulation et Stratégies Managériales des Innovations Technologiques »

9 votes favorables

0 vote défavorable

2 abstentions

- « Doctorate of Business Administration (DBA) »

10 votes favorables

0 vote défavorable

2 abstentions

Charles VAUTROT-SCHWARZ indique que les quatre projets de DU vont remonter à la CFVU pour examen, forts d'un avis favorable du Conseil de Faculté. Il ajoute qu'il les soutiendra de manière inconditionnelle et insistera sur la nécessité d'obtenir les moyens idoines.

Charles VAUTROT-SCHWARZ revient sur la tarification de la formation continue et la question de la soutenabilité financière des formations proposées. Il convient, pour garantir celle-ci, de développer une offre de formation avec des champs d'expertise propres et précis, et de déterminer un tarif tenant compte

de l'ensemble des charges. Le seuil d'équilibre et ses variables sont définis selon deux paramètres : le prix de la formation et le nombre d'inscrits. Cependant, il s'avère que les coûts induits par l'ouverture d'une formation ne sont pas toujours correctement appréciés. Aussi, une modulation des tarifs pourrait être envisagée afin de répercuter plus adéquatement les coûts.

Charles VAUTROT-SCHWARZ conclut l'échange en insistant sur l'importance de ces sujets au regard du projet d'établissement. Il importe en effet de démontrer à l'Université Paris-Saclay qu'il existe de bonnes raisons d'allouer des moyens à la Faculté Jean Monnet, et non seulement de demander des moyens supplémentaires. Les projets de DU présentés ce jour s'inscrivent dans cette dynamique, et il convient de s'en féliciter. À l'avenir, il sera nécessaire de consolider la position de la Faculté Jean Monnet, notamment en s'appropriant davantage le nom de Paris-Saclay et, au niveau de la recherche, de réfléchir à la possible fusion des laboratoires, dans la perspective de créer un grand laboratoire de sciences juridiques. Cela n'amputerait pas l'autonomie des équipes de recherche, mais inscrirait plus profondément la Faculté dans le projet global de Paris-Saclay, et permettra d'obtenir davantage de moyens. En un mot, il importe d'actionner le levier que représente l'Université Paris-Saclay au service des idées, des besoins et du développement de la Faculté Jean Monnet.

#### IV. QUESTIONS DIVERSES

*En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 18 heures 20.*